



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-152

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-25-002 - 01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE SAINTE ROSE (1 page)	Page 3
R76-2016-05-25-003 - 02-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA LIARES (1 page)	Page 5
R76-2016-05-25-004 - 03-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gourdain Mathieu (1 page)	Page 7
R76-2016-06-07-005 - 04-DRAAF-ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme Cros Mayrevieille (1 page)	Page 9
R76-2016-06-07-006 - 05-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -HUILLET Christophe (1 page)	Page 11
R76-2016-06-10-003 - 06-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme Greefhorst (1 page)	Page 13
R76-2016-04-26-015 - 07-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - NOURRIT Camille (1 page)	Page 15
R76-2016-04-12-007 - 08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ANDRIEU Inès (1 page)	Page 17
R76-2016-04-14-008 - 09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CHABBERT André et FILS (1 page)	Page 19
R76-2016-04-18-015 - 10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC BOUISSAC (1 page)	Page 21
R76-2016-04-18-016 - 11-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SARL CHAPELLE ST MATHIEU (1 page)	Page 23
R76-2016-04-18-017 - 12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - TELLIEZ Marie-Christine (1 page)	Page 25
R76-2016-04-25-007 - 13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BACCI Monique (1 page)	Page 27
R76-2016-04-27-016 - 14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DU PONT D'AGOUT (1 page)	Page 29
R76-2016-04-28-001 - 15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA Domaines Langodociens (1 page)	Page 31
R76-2016-05-02-006 - 16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GUISCAFRE Christopher (1 page)	Page 33
R76-2016-04-29-027 - 17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - COSTA SERGE (3 pages)	Page 35

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-25-002

01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GAEC DE SAINTE ROSE

*01-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE SAINTE ROSE.
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Gers -*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/05/2016

Le Directeur départemental des Territoires

à

GAEC DE SAINTE ROSE - LAGARDE Gilles LAGARDE Hélène
En Chalon
32430 ARDIZAS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 21/04/2016 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 14,70 ha situées sur les communes
ARDIZAS .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 21/04/2016

- numéro d'enregistrement : 32160150

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 21/08/2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible
d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous
en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une
autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des
actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle
qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas
nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien
foncier agricole que vous avez demandé.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 21/07/2016, date d'expiration
du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-25-003

02-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SCEA LIARES

*02-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA LIARES.
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Gers -*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/05/2016

Le Directeur départemental des Territoires

à

SCEA LIARES - LIARES Jean-Michel COLOMES Marilyne
Au Village
32450 TRAVERSERES

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 21/04/2016 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 39,90 ha situées sur les communes
PAVIE .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 21/04/2016

- numéro d'enregistrement : 32160160

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 21/08/2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible
d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous
en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une
autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des
actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle
qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas
nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien
foncier agricole que vous avez demandé.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 21/07/2016, date d'expiration
du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-25-004

03-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
Gourdain Mathieu

*03-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Gourdain Mathieu.
- signé par M. le directeur départemental des territoires du Gers -*

Direction
Départementale des
Territoires

Service Agriculture
Durable

Unité Organisation
Economique

Nos réf : MCD/ILB

Affaire suivie par :

ddt-structures@gers.gouv.fr

Tél : 05 62 61 47 47, choix 4

Permanence téléphonique les mardi et jeudi de 9h à 12h,
sauf le dernier mardi du mois

Auch, le 25/05/2016

Le Directeur départemental des Territoires

à

GOURDAIN Mathieu

En Contau

32130 LAHAS

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 21/04/2016 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de 20,30 ha situées sur les communes
LAHAS .

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de complétude : 21/04/2016

- numéro d'enregistrement : 32160170

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration
pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

En l'absence de réponse de l'administration le 21/08/2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible
d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous
en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une
autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des
actes administratifs régional. Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle
qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. **Il ne vous sera donc pas
nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.**

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien
foncier agricole que vous avez demandé.**

Dans tous les cas, l'administration ne sera pas en mesure de répondre à votre demande avant le 21/07/2016, date d'expiration
du délai pendant lequel d'éventuelles demandes concurrentes peuvent être déposées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du service Agriculture Durable



Julien Barthès

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-07-005

04-DRAAF-ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme
Cros Mayrevieille

*04-DRAAF-ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme Cros-Mayrevieille.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 07 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Madame CROS-MAYREVIEILLE Françoise
La Croix Plaine de Mayrevieille

11000 – CARCASSONNE

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Madame,

J'accuse réception le **03/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **69,09 ha** situés sur les communes de **PALAJA** et **CARCASSONNE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **03/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0020**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **03/09/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,

Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-07-006

05-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
-HUILLET Christophe

*05-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter Huillet Christophe.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 07 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Monsieur HUILLET Christophe
1 Avenue des Troubadours

31490 - LEGUEVIN

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Monsieur,

J'accuse réception le **09/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **0,71 ha** situés sur la commune de **PREIXAN**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :
- **Monsieur PAGES Alain sis à 11250 - PREIXAN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **09/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0004**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **09/09/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-06-10-003

06-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme
Greefhorst

*06-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - Mme Greefhorst.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Aude -*

Carcassonne, le 10 juin 2016

Direction Départementale
des Territoires et
de la Mer de l'Aude

Service Economie
Agricole et
Développement Rural

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
à

Madame GREEFHORST Pauline
Belcastel

11580 - BELCASTEL ET BUC

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU - SEADR
Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41
Courriel : elisabeth.burais@aude.gouv.fr
geraldine.deveau@aude.gouv.fr

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER - ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET

Madame,

J'accuse réception le **09/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **108,45 ha** situés sur la commune de **BELCASTEL ET BUC**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place est :

- Monsieur CALLICO Pierre sis à 11300 - SAINT POLYCARPE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **09/05/2016**
- numéro d'enregistrement : **11-16-0021**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait que vous ne devez pas commencer cette opération avant la fin du délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Le délai d'instruction prévu réglementairement est de 4 mois durant lesquels des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus. En l'absence de réponse de l'administration le « **09/09/2016** », votre demande sera tacitement acceptée.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

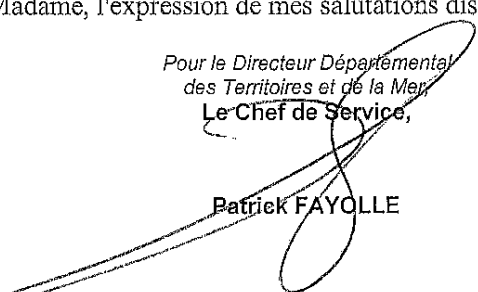
14 heures – 16 h.30

16 heures le vendredi

À l'issue de ce délai, et en l'absence de décision expresse, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée sur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Le Chef de Service,


Patrick FAYOLLE

DDTM de l'Aude
CS 40001
105 Bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-26-015

07-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter -
NOURRIT Camille

*07-DRAAF -ARDC dossier autorisation d'exploiter - NOURRIT Camille.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault-*

PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 26/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
Monsieur NOURRIT Camille
196 rue du bassin
34400 SAINT SERIES

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 26/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-478

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Monsieur,

J'accuse réception le **26/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **8 ha 81** de terres situées sur la commune de **SAINT SERIES**.

L'exploitant antérieur est: **Monsieur BOISSIER Jean Pierre**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **26/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-478**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le **26 août 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 26 avril 2016

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation,



Mylène RAUD

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-12-007

08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
ANDRIEU Inès

*08-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ANDRIEU Inès.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault-*

PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 12/04/2016

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental

à

Madame ANDRIEU Ines

Domaine de Caylus

34420 VILLENEUVE LES BEZIERS

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 12/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-481

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Madame,

J'accuse réception le **12/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **18 ha** situées sur la commune de **VILLENEUVE LES BEZIERS**.

L'exploitant antérieur est: **Monsieur ANDRIEU Louis**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **12/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-481**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 12 août 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 12 avril 2016

La Chef du Service Agriculture Forêt


Florence BARTHELEMY

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-14-008

09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL CHABBERT André et FILS

*09-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL CHABBERT André et Fils.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Herault -*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 14/04/2016

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental

à

EARL CHABBERT ANDRE ET FILS

7 la CALADE

34600 CAUSSINIOJOULS

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 12/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-482

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Messieurs,

J'accuse réception le **12/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **13 ha 48** situées sur les communes de **CAUSSINIOJOULS** et **LAURENS**.

L'exploitant antérieur est: **Consorts ROQUE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **12/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-482**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 12 août 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 14 avril 2016

La Chef du Service Agriculture Forêt


Florence BARTHELEMY

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-18-015

10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter
GAEC BOUISSAC

*10-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC BOUISSAC.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Herault -*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 18/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
GAEC BOUISSAC
Rocozeles
34260 CEILHES ET ROCOZELES

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 14/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-483

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Messieurs,

J'accuse réception le **14/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **54 ha 87** situées sur les communes de **CEILHES ET ROCOZELES**.

L'exploitant antérieur est: **Monsieur CREBASSA Jacques**.
Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **14/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-483**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 14 août 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef du Service Agriculture Forêt
Fait à MONTPELLIER
Le 18 avril 2016


Florence BARTHELEMY

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-18-016

11-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SARL CHAPELLE ST MATHIEU

*11-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SARL CHAPELLE ST MATHIEU.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Herault -*



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
SERVICE AGRICULTURE FORET**

Montpellier, le 18/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
SARL CHAPELLE ST MATHIEU
Messieurs PARCE Thierry et Jean Emmanuel
lieu dit THOMET
34150 ANIANE

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 18/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-484

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Messieurs,

J'accuse réception le **18/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **12 ha 78** situées sur les communes de **PUECHABON et ANIANE**.

L'exploitant antérieur est: **GFA Famille PARCE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **18/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-484**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 18 août 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 18 avril 2016

Le Chef du Service Agriculture Forêt

Florence BARTHELEMY^{1/2}

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-18-017

12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
TELLIEZ Marie-Christine

*12-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - TELLIEZ Marie-Christine.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 18/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
Madame TELLIEZ Marie Christine
577 route de St Andre
34725 JONQUIERES

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 18/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-485

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Madame,

J'accuse réception le **18/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **1 ha 98** situées sur les communes de **JONQUIERES et SAINT GUIRAUD**.

L'exploitant antérieur est: **Monsieur DELIEUZE Marc**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **18/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-485**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 18 août 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 18 avril 2016

La Chef du Service Agriculture Forêt

Florence BARTHELEMY

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-25-007

13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
BACCI Monique

*13-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BACCI Monique.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*

PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 25/04/2016

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental

à

Madme BACCI Monique

10 rue de l'occitanie

34830 CLAPIERS

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 25/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-489

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Madame,

J'accuse réception le **25/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **3 ha 13** (référence cadastrale **AP042-AS014-AS-93-BK10-33-CE74**) située sur la commune de **MARSEILLAN**.

L'exploitant antérieur est: **Madame LELARGE Corinne**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **25/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-489**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le **25 août 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 25 avril 2016

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation,


Mylène RAUD

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-27-016

14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
EARL DU PONT D'AGOUT

*14-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DU PONT D'AGOUT.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*

PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 27/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
EARL DU PONT D'AGOUT
Monsieur GOUT Gilles
Pont d'agout
34330 CAMBON ET SALVERGUES

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 27/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-491

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Monsieur,

J'accuse réception le **27/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **26 ha 92** de terres situées sur les communes de **FRAISSE SUR AGOUT** et **CAMBON ET SALVERGUES**.

L'exploitant antérieur est: **SCI DE LAFERTE**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **27/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-491**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le **27 août 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 27 avril 2016

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation,


Mylène RAUD

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-28-001

15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
SCEA Domaines Langodociens

*15-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA Domaines Langodociens
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*
SERVICE AGRICULTURE FORET

Montpellier, le 28/04/2016

Affaire suivie par :
Nom : Monsieur PANIS Bernard
Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental
à
SCEA DOMAINES LANGUEDOCIENS
La Boutignane
11200 FABREZAN

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 28/04/2016
N° DOSSIER: 2016-04-492

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Monsieur,

J'accuse réception le **28/04/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **72 ha 52** de vignes situées sur les communes de **LESPIGNAN, COLOMBIERS et BEZIERS**.

L'exploitant antérieur est: **SCEA DOMAINE DE ST PAUL CHATEAU D'EAU**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **28/04/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-04-492**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le **28 août 2016**, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER pour la Chef du Service Agriculture Forêt
Le 28 avril 2016 et par délégation,


Mylène RAUD

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-05-02-006

16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
GUISCAFRE Christopher

*16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GUISCAFRE Christopher.
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
SERVICE AGRICULTURE FORET**

Montpellier, le 02/05/2016

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : bernard.panis@herault.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 60 65

Le Directeur Départemental

à

Monsieur GUISCAFRE Christopher

729 avenue de Saint Pargoire

34230 CAMPAGNAN

OBJET: Contrôle des structures

DATE D'ENREGISTREMENT: 02/05/2016

N° DOSSIER: 2016-05-493

Accusé de réception de la demande et information du demandeur

Monsieur,

J'accuse réception le **02/05/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **0 ha 51** situées sur la commune de **SAINT PARGOIRE**.

L'exploitant antérieur est: **Monsieur TARISSE Jean Marie**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **02/05/2016**.
- numéro d'enregistrement: **2016-05-493**.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

En l'absence de réponse de l'administration le 02 septembre 2016, votre demande sera tacitement acceptée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

À l'issue de ce délai, et à votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTPELLIER
Le 02 mai 2016

La Chef du Service Agriculture Forêt


Florence BARTHELEMY

1 / 2

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-29-027

17-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter -
COSTA SERGE

*16-DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - Costa Serge
- signé par M. le directeur départemental des territoires et de la Mer de l'Hérault -*

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Des Pyrénées Orientales
Service Economie Agricole

Unité Installations, Structures,
Droit

Horaires d'ouverture au public

9 h - 11 h
14 h - 16 h

Accueil du public situé :
19 avenue de Grande Bretagne
66000 Perpignan

Dossier suivi par :
Sophie Paillissé

Tel : 04 68 51 95 13

Mel :
sophie.paillisse@pyrenees-
orientales.gouv.fr

Perpignan, le 29 avril 2016

COSTA SERGE
Logement 17, Bâtiment B Les Abricotiers
Boulevard du Pas de la Baneta
66200 Elne

OBJET : Contrôle des structures agricoles / Demande d'autorisation préalable d'exploiter

Accusé de réception du dossier complet

N° d'enregistrement : 66-16-0006

Date d'enregistrement : 27/04/2016

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter dont les caractéristiques sont les suivantes :

Demandeur : COSTA SERGE

Demande : 85 ares de vignes à Port-Vendres (détail en annexe)

Le dossier est complet, il a été enregistré sous le numéro 66-16-0006 le 27/04/2016.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est consécutive à une publicité déjà réalisée ou est concurrente à une autre demande déjà présentée **vous devez impérativement le signaler** en indiquant les références du dossier ou de la publicité.

En application de l'article R331-4 du CRPM, je fais procéder à la publicité de la demande d'autorisation d'exploiter dans les conditions prévues à l'article D331-4-1 du CRPM (affichage en mairie des communes concernées durant 1 mois et sur le site internet de la Préfecture durant 2 mois).

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

☞ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

☞ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Si la CDOA est saisie de votre dossier ou en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s), vous en serez avisé par courrier.

La date d'enregistrement mentionnée ci-dessus constitue le départ du délai de 4 mois, au-delà duquel, si aucune décision ne vous a été notifiée, vous bénéficierez d'une décision implicite d'acceptation conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Si nécessaire, ce délai pourra être fixé à 6 mois par décision motivée. Dans ce cas vous en serez avisé par courrier recommandé dans les meilleurs délais et avant le 27/08/2016 .

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse. Je vous informe qu'une attestation de décision implicite d'acceptation pourra également vous être délivrée sur demande adressée à la DDTM des Pyrénées Orientales.

Restant à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service
de l'Economie Agricole



Didier THOMAS

Annexe de l'accusé de réception du dossier complet

Demandeur :COSTA SERGE

N° d'enregistrement :66-16-0006

Date d'enregistrement :27/04/2016

Commune	Nom du propriétaire	Références cadastrales	Superficie (en ha)
PORT-VENDRES	BERNARD SERTOUT	AS 0345 AS 0351 AS0545	0,85
Total Résultat			0,85